



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2022

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-deux, le VINGT JANVIER à vingt heures trente, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Madame MORGANT, Maire.

PRÉSENTS : Mmes et MM. MORGANT, LEPETIT, MIRGAINE, CHAUVEAU, MASSE, HAMIOT, NIAY, PAQUIER, PAVARD, DELAUAUD, TURBAN, LASSAY, TREBOUET, QUILLEVERE, HALLOIN, BEAUTRU, BOISGILLOT, JAMET, ROUANET, COMÉ, NAVARRE, PAPIN, DOUARD.

ABSENTS EXCUSÉS : M. MENANT (pouvoir à Mr DOUARD), Mme GAGNEUX (pouvoir à Mme QUILLEVERE), Mr CHOLEAU (pouvoir à Mme MORGANT), Mme ROUCOUX (pouvoir à Mr LEPETIT), Mme SERGENT

SECRÉTAIRE : Mr LEPETIT

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

1 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

Suite à la commission des finances du 13 janvier, le Conseil Municipal :

- Prend connaissance et échange sur le contenu du débat d'orientation budgétaire 2022 sur la base du rapport ci-joint.
- Prend acte de la **présentation de ce rapport.**

2 - TARIFS MUNICIPAUX 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de

- Modifier à a délibération en date du 16 décembre 2021 relatives aux tarifs municipaux pour les APS et le restaurant scolaire. L'application des nouveaux tarifs pour l'APS et le restaurant scolaire entreront en application au 1^{er} septembre 2022. (cf tarifs en Pièce jointe)

Adopté à l'unanimité.

3 - DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET GÉNÉRAL N°10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la décision modificative N°10 au budget principal de la commune au titre de 2021 comme suit.

- Décision modificative pour régularisation intérêts.

Chapitre 65 / 025-6574 (subventions aux Associations)	- 64
Chapitre 66 / 01-66111 (intérêts)	+ 64

4 - DÉLIBÉRATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT- BUDGET GÉNÉRAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la délibération annuelle autorisant, avant le vote du budget 2022, l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement de l'exercice précédent, conformément à l'article L 1612-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les engagements portent sur les opérations et les comptes dont la liste suit :

<i>Intitulés</i>	<i>Tiers</i>	<i>Comptes</i>	<i>Montants TTC</i>
MO aménagement de la Place des 3 Puits	DCI ENV	822-2315-1006	2 203,31 €
MO extension du restaurant scolaire	AIRE ARCHITECTURE	251-2313-0308	3 780,18 €
MO extension du restaurant scolaire	GEFI INGENIERIE	251-2313-0308	1 358,62 €
PC agents restaurant scolaire	ASTIWEB	251-2183-0308	1 032,97 €

5 - DÉLIBÉRATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT- BUDGET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la délibération annuelle autorisant, avant le vote du budget 2022, l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement de l'exercice précédent, conformément à l'article L 1612-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les engagements portent sur les opérations et les comptes dont la liste suit :

<i>Intitulés</i>	<i>Tiers</i>	<i>Compte</i>	<i>Montants TTC</i>
MOE step	SCE	2315	12 792,80 €
Mission assistance suivi pluriannuel du service d'assainissement collectif	GETUDES CONSULTANTS	2315	4 500 €
Sous-traitant GT Canalisation travaux route de Montfort	EUROVIA ATLANTIQUE	2315	26 395 € HT
Travaux route de Montfort	GT CANALISATIONS	2315	11 470,95 €

6 - DÉLIBÉRATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT- BUDGET EAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la délibération annuelle autorisant, avant le vote du budget 2022, l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement de l'exercice précédent, conformément à l'article L 1612-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les engagements portent sur les opérations et les comptes dont la liste suit :

<i>Intitulés</i>	<i>Tiers</i>	<i>Comptes</i>	<i>Montants TTC</i>
MO concession avec délégation service public en eau	GETUDES CONSULTANTS	2315	3 000 €
Travaux route de Montfort	GT CANALISATIONS	2315	10 839,72 €

7 - DÉCISIONS PRISES SUR DÉLÉGATION

D2022-1 : signature de l'avenant N°1 : Dévoiement de la conduite d'eau potable et remplacement de la canalisation d'assainissement en aval du déversoir d'orage route de Montfort -

Dont acte des membres du Conseil Municipal.

8 - QUESTIONS DIVERSES

1- Question posée sur la déchetterie. Quels sont les critères établis pour les 18 passages ?

Réponse apportée par M. Rouanet : 18 passages ont été actés et cela à compter d'avril 2022.

Cela représente 2 passages par mois, ce qui semble correct.

A noter qu'il n'y aura pas de blocage sur 2021.

L'objectif est d'inciter à réduire le volume de déchets verts. Nous sommes à 277kgs/habitants de déchets verts, ce qui est beaucoup.

La limitation de 2m2/dépôt a également été laissée dans le nouveau règlement intérieur dans les mêmes logiques.

La mise en place de barriérage permettra de libérer du temps agent car l'accès se fera automatiquement. A noter que nous sommes la Communauté de communes la mieux équipée en la matière (4 déchetteries pour 5 communes). Ce temps agent pourra être redéployé sur d'autres missions, entre autres, le ramassage des dépôts sauvages.

Cet équipement permettra également de réguler le nombre de véhicules sur la plateforme

Une réflexion sur la mise à disposition de Broyeurs est également à l'étude au sein du Pays du Mans. Dans un premier temps des compacteurs seront installés afin de réduire les volumes.

----- des inquiétudes quant à ce côté limitatif en nombre et en volume ressortent des échanges.

Néanmoins, il ressort qu'il est nécessaire d'initier un changement sur les pratiques d'utilisation de la déchetterie. (mulching plutôt que l'évacuation vers la déchetterie). Cela nécessitera du temps et de l'accompagnement pédagogique.

2- Question sur le déploiement de la fibre.

Une réunion est prévue mardi prochain en bureau communautaire en présence de M. Devisse, Directeur du Syndicat Mixte de Sarthe Numérique pour faire un bilan sur ce déploiement.

3- Intervention l'école de musique le 29 janvier à la médiathèque à 10h30 et au foyers loisirs à 20h30. Animations gratuites.

4- Départ du médecin le 4 février 2022. Départ à Blois pour des raisons familiales. Nous travaillons d'ores et déjà avec le cabinet de recrutement sur son remplacement.

Séance levée à 21h53

Le Maire,

Nathalie MORGANT.

